

Réf: Dossier 340730

Avis de constitution

SOCIETE « ABODJE AKASON SARL »

Siège ABIDJAN KOUMASSI RESIDENCE PANGOLIN  
VERS LA PHARMACIE MESANO LOT 83, ILOT ND, SECTION  
KP, PARCELLE 584, Lot 83, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/08/2024, et enregistrés au CEPICI le 29/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ABODJE AKASON SARL »

Objet : TRANSPORT, LOCATION, ACHAT ET VENTE DE VEHICULES D'OCCASION ET NEUF, MECANIQUE GENERALE. IMPORT-EXPORT, ENTREPRISE DE CONSTRUCTION DE REAMENAGEMENT DE PRESTATIONS DIVERSES, BATIMENT, ELECTRICITE (BT-HT) BTP', 'GENIE 'CIVIL, FINITIONS, REHABILITATION, VENTE ET LOCATION DE BIEN IMMOBILIER, TRANSFERT D'ARGENT MOBILE MONEY, EVENEMENTIEL; LOCATION SONO, BACHES, CHAISES, ET VAISSELLE, POISSONNERIE ET DIVERSES PRESTATIONS. Et pour la réalisation de l'objet social: Acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location gérance de tous fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières de quelque nature qu'elle soit se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN KOUMASSI RESIDENCE PANGOLIN  
VERS LA PHARMACIE MESANO LOT 83, ILOT ND, SECTION

KP, PARCELLE 584, Lot 83, Ilot ND

Dirigeant(s) M KOUASSI YAO FRANK-ALAIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-07372 du 04/09/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°53395/GTCA/RC/2024 du 04/09/2024

